

SYNTHÈSE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

**URPS INFIRMIERS DES
PAYS DE LA LOIRE**

5 boulevard Vincent Gâche 44200
NANTES
06 61 29 70 03
contact@urps-idel-paysdelaloire.fr

LES TEMPS FORTS 2024



JANVIER

10 janvier : clôture de l'enquête à destination des IDEL de la région

Visite du Centre 15 de la Vendée

FEVRIER

Signature du protocole dérogatoire en Vendée pour le lancement du dispositif d'appui des infirmiers au Samu-SAS

MARS

Publication du parcours BPCO en InterURPS

AVRIL

Visite du Centre 15 de Loire-Atlantique

MAI

Publication des résultats de l'enquête à destination des IDEL (clôturée en janvier 2024) et du plan d'actions

JUIN

Lancement de l'expérimentation "Rédaction des certificats de décès" à laquelle l'URPS est associée pour l'indemnisation des infirmiers libéraux formés

Participation à l'organisation du séminaire InterURPS pour lancer une réflexion autour de la santé environnementale

JUILLET

Lancement des travaux avec l'Union Régionale des Médecins Libéraux autour d'une fiche de bonnes pratiques pour la réalisation de la téléconsultation assistée et la téléexpertise, ainsi que sur la qualité des prescriptions

OCTOBRE

Publication de la vidéo "Vaccination Grippe/ Covid-19 en ville en pluripro" avec le CRATB

Lancement des webinaires pour accompagner les IDEL dans le déploiement du dispositif "Mon Bilan Prévention"

NOVEMBRE

Organisation des rencontres des salariés des CPTS et des URPS par département, en partenariat avec l'InterURPS et l'ensemble des URPS de la région

01. L'URPS INFIRMIERS EN QUELQUES MOTS

MISSIONS

Créée dans le cadre de la loi Hôpital Patients Santé Territoires (HPST) de 2009, l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Infirmiers, association loi 1901, a pour objet de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional, notamment en participant à la préparation du projet régional de santé et à sa mise en œuvre.



REPRÉSENTER LA PROFESSION AUPRÈS DES INSTITUTIONS ET PARTICIPER À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE SANTÉ



ACCOMPAGNER LES 3 400 INFIRMIERS LIBÉRAUX LIGÉRIENS DANS LEUR QUOTIDIEN



TRAVAILLER AVEC LES URPS ET STRUCTURES RÉGIONALES



VALORISER LES INFIRMIERS ET LEUR RÔLE D'ACTEURS DE SANTÉ PUBLIQUE, À TRAVERS LES PROJETS INNOVANTS

02. REPRÉSENTER LA PROFESSION AUPRÈS DES INSTITUTIONS



L'URPS Infirmiers est un acteur incontournable des instances de démocratie sanitaire. Les élus, à travers leurs interventions, représentent la profession et apportent leurs contributions pour améliorer l'offre de soins et élaborer la politique régionale de santé.

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE (CRSA)

Instance de démocratie sanitaire, la CRSA est le lieu privilégié de la concertation et concourt, par ses avis, à la politique régionale de santé. La CRSA s'organise autour d'assemblées plénières, de commissions permanentes et de quatre commissions spécialisées (prévention, organisation des soins, médico-social et droit des usagers). L'URPS Infirmiers est membre :



COMMISSIONS PERMANENTES ET ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES



COMMISSION SPÉCIALISÉE DE PRÉVENTION (CSP)



COMMISSION SPÉCIALISÉE DE L'ORGANISATION DES SOINS (CSOS)

LES CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ (CTS)

Les CTS de la région ont pour objet l'exercice de la démocratie en santé de proximité et la mise en cohérence des initiatives et actions des partenaires dans le domaine de la santé et leur bonne articulation.

Quels objectifs ?

- Identifier les besoins sur les territoires ;
- Élaborer des propositions visant à améliorer la réponse aux besoins des populations, notamment sur l'organisation du parcours de santé.

Dans quels champs ?

- Santé publique, prévention, promotion de la santé, santé mentale et offre de soins, soins de premier recours, hospitalisation et accompagnement médico-social.

LE COMITÉ RÉGIONAL DE CONCERTATION SUR LES SOINS DE PREMIER RECOURS (CORECS)

Le CORECS est le **lieu de concertation et de dialogue avec les professionnels et les partenaires intervenant dans le secteur des soins de premier recours**.

L'INSTANCE RÉGIONALE DE L'AMÉLIORATION DE LA PERTINENCE DES SOINS (IRAPS)

L'IRAPS contribue à l'amélioration de la pertinence de la prestation, des prescriptions et des actes dans la région. L'URPS Infirmiers est représentée par un membre titulaire et un membre suppléant.

LES COMITÉS D'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAUX DES SOINS DE PREMIER RECOURS (CATS)

Ces comités sont animés par les délégations territoriales de l'ARS dans chaque département et ont vocation à accompagner les acteurs territoriaux dans la mise en place de l'exercice coordonné. L'URPS Infirmiers est membre de ces comités. Les élus URPS participent donc aux CATS organisés sur les territoires, soit 3 à 4 par département par an.

LES DISPOSITIFS D'APPUI À LA COORDINATION (DAC)

L'URPS Infirmiers a participé aux travaux de déploiement des DAC, au titre de l'URPS Infirmiers ou de l'InterURPS. L'objectif étant de permettre un déploiement des dispositifs d'appui à la coordination adapté aux professionnels de santé libéraux.

Pour en savoir plus sur le DAC de votre département, cliquez ci-dessous :

- [DAC 44](#)
- [DAC 85](#)
- [DAC 72](#)
- [DAC 49](#)
- DAC 53 : pas de site internet

LE SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS (SAS)

Le Service d'Accès aux Soins (SAS) a pour objectif « d'apporter une réponse à la demande de soins vitaux, urgents et non programmés de la population partout et à toute heure, grâce à une chaîne de soins lisible et coordonnée entre les acteurs de santé de l'hôpital et de la ville d'un même territoire ». L'expérimentation du SAS a été lancée en 2021 en Loire-Atlantique et en Sarthe (Cf. page 3 de cette synthèse et page 8 à 10 du rapport d'activité complet).

L'objectif pour l'année 2025 est de poursuivre les actions permettant aux infirmiers d'intégrer le SAS, plus particulièrement le déploiement du dispositif dérogatoire d'appui des infirmiers libéraux au SAS/SAMU, sur tous les départements où le SAS est opérationnel.

Aussi, l'URPS Infirmiers poursuivra son engagement dans le déploiement du SAS sur chacun des départements, en lien avec l'InterURPS.

Pour en savoir plus sur toutes les instances où siège votre URPS, découvrez le rapport complet.

03. LA PARTICIPATION À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE SANTÉ

L'APPUI DES INFIRMIERS AU SAMU-SAS

Suite au déploiement des mesures Braun, dès le mois de juillet 2022, les acteurs de la Sarthe, engagés dans le dispositif ont souhaité poursuivre l'expérimentation. Pour répondre aux besoins du département, dès décembre 2022, un protocole dérogatoire tripartite* a été signé pour étendre la rémunération à hauteur d'un AMI 5,6 pour les infirmiers mobilisés par le centre de régulation médicale, en astreinte et hors astreinte (cotation initialement prévue uniquement dans le cadre des mesures Braun pour les infirmiers d'astreinte).



Ainsi, en Sarthe, deux dispositifs coexistent :

- le protocole dérogatoire en journée, en semaine : dispositif hors astreinte. Le cabinet infirmier habituel du patient est déclenché en 1^{ère} intention. Si ce dernier n'est pas disponible ou si le patient n'a pas de cabinet infirmier habituel, un infirmier exerçant en proximité du patient est mobilisé ;
- la mesure Braun : dispositif d'astreinte, en horaire PDSA**, uniquement sur des secteurs identifiés par les acteurs.

À partir du mois de juillet 2023, la cotation AMI 5,6 est devenue la rémunération plancher pour les prises en charge sur demande de la régulation. Dans le même temps, le dispositif sarthois s'est déployé sur la Loire-Atlantique pour la période estivale.

*Centre hospitalier du Mans, CPAM 72 et URPS Infirmiers Pays de la Loire ** Permanence de Soins Ambulatoire

FOCUS SUR LA SARTHE

65

infirmiers libéraux mobilisés dans le dispositif d'astreinte

467

sollicitations : 340 en horaires de journée et 157 sur les horaires d'astreinte

71%

des patients pris en charge par les infirmiers sont restés à domicile

FOCUS SUR LA VENDEE

86

infirmiers sollicités

88

sollicitations (uniquement du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h)

04. TRAVAILLER AVEC LES URPS ET LES STRUCTURES RÉGIONALES

En InterURPS

L'association InterURPS (infirmiers, médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, kinésithérapeutes, sages-femmes, pédicures-podologues, orthophonistes, orthoptistes, biologistes) créée en décembre 2019, est née de la volonté des URPS de mener une réflexion commune autour de l'exercice coordonné et des pratiques pluridisciplinaires. L'association s'attache à promouvoir une interprofessionnalité innovante et respectueuse de chaque identité métier. Elle valorise l'activité libérale tout en mettant en exergue le rôle primordial du professionnel de santé de ville dans le virage ambulatoire. L'URPS Infirmiers participe à cette dynamique en s'inscrivant dans les projets portés par l'InterURPS et en participant à la vie associative.



Participer au développement de l'exercice coordonné

L'interURPS poursuit sa mission de facilitation et son accompagnement auprès des CPTS pour aider à la cohérence régionale et leur apporter un soutien méthodologique. Elle accompagne depuis 2018, la création de CPTS en Pays de la Loire, avec le soutien de l'ARS et de l'Assurance Maladie.

L'expérimentation ICOPE Pays de la Loire



La stratégie globale « Vieillir en bonne santé » 2020-2022 présentée par le Ministère des Solidarités et de la Santé mise sur une prévention tout au long de la vie pour repousser la perte d'autonomie. En vue de renforcer la prévention à partir de 60 ans, la stratégie prévoit l'expérimentation dans plusieurs régions, d'un programme de dépistage de la fragilité selon la démarche ICOPE (Integrated Care for Older PEople) de l'OMS. Ce programme met l'accent sur l'optimisation des capacités intrinsèques (la mobilité, la nutrition, les fonctions sensorielles, l'état psycho-social et la cognition) et fonctionnelles en tant que clés d'un vieillissement en bonne santé. Le programme se décline en 5 étapes dites « Steps » :

- Step 1 : Dépistage ;
- Step 2 : Evaluation ;
- Step 3 : Plan de soin personnalisé ;
- Step 4 : Fléchage du parcours de soins et suivi du plan d'intervention ;
- Step 5 : Implication des collectivités et soutien aux aidants.

L'expérimentation ICOPE Pays de la Loire est portée par l'InterURPS des Pays de la Loire. ICOPE est un projet pluriprofessionnel qui mobilise 8 professions : infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, médecins, orthoptistes, orthophonistes, pharmaciens et pédicures-podologues.

L'expérimentation est reconduite pendant une année en 2025 afin de finaliser la généralisation d'ICOPE dans le droit commun.

Avec les autres structures régionales

L'Association ESP CLAP (EQUIPES DE SOINS PRIMAIRES COORDONNÉES LOCALEMENT AUTOUR DU PATIENT)



L'URPS Infirmiers soutient et accompagne les IDEL dans leur intégration au sein des nouveaux modes d'exercice. Considérant que la profession infirmière évolue, ses défis sont autant de challenges à relever pour tout simplement exister demain.



En Pays de la Loire, il existe un dispositif expérimental dénommé l'ESP CLAP, Équipe de Soins Primaires Coordonnée Localement Autour du Patient. L'URPS Infirmiers, avec l'URPS Médecins est à l'initiative de la construction de l'association et reste un membre actif du Bureau et du Conseil d'Administration.

Les URPS Infirmiers de France

Depuis 2019, les URPS Infirmiers de France se réunissent régulièrement dans un objectif d'échanges de pratiques, de mutualisation et de capitalisation d'expériences. Dès 2025, l'ensemble des URPS infirmiers partie prenante signeront une convention pour structurer le collectif.



05. L'ACCOMPAGNEMENT DES INFIRMIERS LIBÉRAUX DANS LEUR QUOTIDIEN

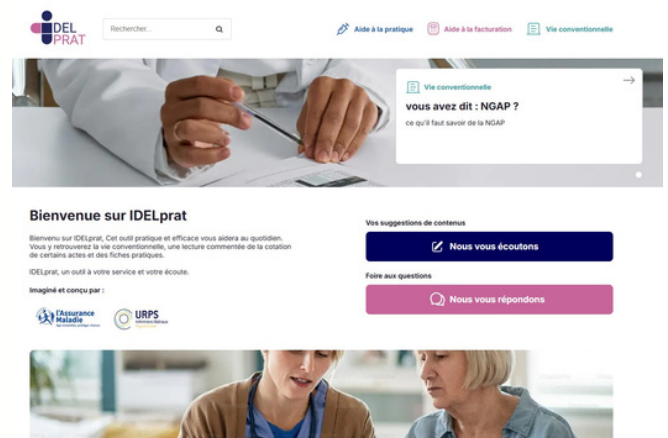
BOITE À OUTILS - IDELPRAT

En 2024, l'URPS infirmiers en lien avec l'Assurance Maladie a poursuivi les travaux pour le développement d'un outil d'aide à la pratique à destination des IDEL.

Dans un premier temps l'outil comprendra des articles sur :

- L'aide à la pratique ;
- L'aide à la facturation dont une calculatrice sur les règles du cumul des actes ;
- La vie conventionnelle.

A terme, l'outil intégrera un module d'aide à la cotation.



INTERPRÉTARIAT

Pour faciliter l'accueil des réfugiés ukrainiens en 2022, l'ARS des Pays de la Loire a proposé à l'URPS Infirmiers de financer le service interprétariat, déjà disponible pour les médecins et les pharmaciens. Le service interprétariat permet aux professionnels de santé d'avoir un traducteur au téléphone, spécialisé dans la traduction médicale. Plus de 180 langues sont disponibles. Pour en bénéficier, les infirmiers obtiennent leur code de connexion à utilisation permanente en s'inscrivant auprès de leur URPS. Ce code leur est demandé à chaque appel.



L'URPS réceptionne la facture mensuelle et procède au paiement.

NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Le numérique en santé est un sujet sensible pour les infirmiers. Profession prescrite et au coeur de la prise en charge des patients, les infirmiers sont directement impactés par toutes les évolutions. L'URPS Infirmiers propose ainsi un programme d'accompagnement. En 2024, faute de publication des textes permettant le déploiement du Ségur pour les professions paramédicales, le plan d'actions s'est concentré sur :

- La préparation d'un webinaire en lien avec l'URPS Biologistes : les laboratoires de biologie médicale, avec lesquels de nombreux idel ont des conventions de prélèvements, sont entrés dans le Ségur contrairement aux infirmiers libéraux. Des contraintes s'imposent ainsi aux biologistes, et par conséquent aux idel sous convention. Afin de lever ces difficultés de compréhension l'URPS Infirmiers a engagé un travail en lien avec le GCS et l'URPS Biologistes.
- La réalisation d'infographie pour mieux faire connaître les outils numériques disponibles en lien avec le GCS.

Aussi, le Centre Hospitalier de Laval a déployé une solution numérique pour fluidifier les sorties d'hospitalisation et la transmission d'informations entre les professionnels autour d'un patient. Cette solution, déjà disponible pour les médecins et les pharmaciens, va également être ouverte aux infirmiers libéraux du département. Pour cela, des ajustements sont nécessaires. Un groupe d'infirmiers libéraux sera donc recruté pour faire évoluer cette solution numérique puis en être ambassadeur.

COMMUNIQUER AUPRÈS DES INFIRMIERS

L'une des missions de l'URPS est d'accompagner les infirmiers dans leur pratique. Pour cela, des communications sont régulièrement adressées aux professionnels.

9 lettres d'informations ont été envoyées sur les sujets suivants :

Les projets portés par l'URPS Infirmiers :

- la diffusion de l'enquête conduite par l'URPS sur l'évolution des pratiques des infirmiers libéraux de la région, les résultats et la publication du plan d'actions qui en découle,
- la publication du Parcours BPCO de Gustave,
- les informations liées aux projets portés par l'URPS Infirmiers : les soins non programmés, l'accompagnement pour le déploiement de "Mon Bilan Prévention", la présentation du service interprétariat, la réalisation et la diffusion d'une vidéo pluriprofessionnelle sur la vaccination en ville, l'accompagnement pour l'expérimentation rédaction des certificats de décès.

Les projets auxquels l'URPS Infirmiers est associée ou les informations transmises par les partenaires :

- présentation du projet PEDIACO 2 (URPS Sage-femmes et URPS Pharmaciens),
- publication du livret cybersécurité (InterURPS),
- annuaire des ressources en tabacologie,
- annuaire régional de la télésanté ...



Cette année également, une lettre d'information spéciale sur le bon usage des antibiotiques a été diffusée à l'occasion de la semaine mondiale sur ce thème qui a lieu au mois de novembre.

AMELIORER LES PRATIQUES



L'enquête à destination des infirmiers a révélé des difficultés de coopération dans le binôme infirmiers/médecins, plus particulièrement sur les prescriptions et les nouveaux usages.

Ainsi, deux axes de travail ont été mis en perspective :

- la publication de deux fiches de bonnes pratiques, disponibles sur la Boîte à outils de l'URPS Infirmiers sur :
 - la téléconsultation assistée
 - la téléexpertise
- La publication d'ordonnances type. Ce projet est soutenu par l'Assurance Maladie.

ENQUETE A DESTINATION DES INFIRMIERS LIBERAUX DES PAYS DE LA LOIRE

Les pratiques des infirmiers libéraux des Pays de la Loire ont évolué ces dernières années, particulièrement depuis la crise Covid, entraînant ainsi une évolution des attentes auprès de l'URPS. Ainsi, une enquête a été lancée le 28 novembre 2023 portant sur :

- Leur niveau de satisfaction sur les conditions actuelles d'exercice ;
- Leur organisation ;
- Leur connaissance de l'URPS et leur participation aux projets ;
- Leurs attentes pour les 2 prochaines années ;
- Un focus communication

Cette enquête a été clôturée en janvier 2024. Les résultats ont permis d'élaborer le plan d'action pour 2024/2026.

TUTORAT

A partir de septembre 2023 l'URPS, en lien avec l'IFPS de la Roche sur Yon, a relancé les travaux sur le tutorat.

L'année 2024 a été marquée par l'écriture et le déploiement de ce projet à partir du mois de septembre.

Depuis le lancement du projet 20 IDEL se sont inscrits dans le projet.

LES OBJECTIFS

40 infirmiers formés

80 stagiaires à accueillir

06. VALORISER LES INFIRMIERS ET LEUR RÔLE EN SANTÉ PUBLIQUE

VACCINATION

L'URPS a poursuivi sa contribution aux travaux du groupe régional piloté par l'ARS dont l'objectif était de conduire des actions permettant l'appropriation de la prescription des vaccins.

En parallèle, l'URPS infirmiers a été sollicitée par le CRATB (Centre Régional en Antibiothérapie des Pays de la Loire) pour participer à une vidéo sur le thème "Vaccination Grippe/COVID-19 Pluripro en ville", en lien avec l'URML, l'URPS Pharmaciens et l'URPS Sage-femmes.



VACCINATION GRIPPE/COVID-19 PLURIPRO EN VILLE

ACCOMPAGNEMENT AU DEPLOIEMENT DES BILANS PREVENTION

« Mon Bilan Prévention » est un dispositif proposant 4 rendez-vous médicaux gratuits à différents âges de la vie pour faire un point général sur sa santé.

Ces bilans peuvent être proposés par les infirmiers, sans aucune formation supplémentaire obligatoire. Pour aider au déploiement de ces bilans prévention, le Ministère de la santé et l'Assurance Maladie ont proposé des ressources documentaires, dont des capsules vidéos.

En parallèle, l'URPS Infirmiers a proposé 2 webinaires (en octobre et en décembre). A cette occasion, 3 infirmières libérales ont pu témoigner et faire un retour sur leur pratique.

Au total, 240 infirmiers libéraux des Pays de la Loire se sont connectés à ces deux webinaires.

ANTIBIORESISTANCE

La stratégie nationale de prévention des infections et antibiorésistance 2022-2025, pilotée par l'ARS en région Pays de la Loire, prévoit :

- l'acquisition et le maintien d'un socle de connaissances sur les infections :
 - connaissances générales,
 - prévention de la transmission croisée,
 - prévention des infections liées aux actes invasifs,
 - vaccination,
 - mécanismes d'apparition et de transmission de l'antibiorésistance,
 - grands principes de bon usage des antibiotiques.
- le renforcement de la prévention des infections et de l'antibiorésistance auprès des professionnels de santé tout au long du parcours de santé du patient.

Appuyée par le CRATB et la Mission PRIMO, l'ARS Pays de la Loire a mis en place un Comité de Pilotage dans le but de décliner de manière opérationnelle les objectifs de la stratégie. Les URPS ont été invitées à rejoindre ce COPIL.

Ces Unions ont aussi validé la mise en place des actions à destination de leurs professionnels de santé pour sensibiliser, outiller et renforcer leurs connaissances autour du bon usage des antibiotiques. Ces actions ont vocation à évoluer en fonction des besoins des professionnels et des demandes des membres du Comité de pilotage.

EXPERIMENTATION REDACTION DES CERTIFICATS DE DECES PAR LES INFIRMIERS

L'expérimentation autorisant les infirmiers à signer des certificats de décès a été lancée en 2 temps.

Dans un premier temps, seuls les infirmiers exerçant dans les 6 régions identifiées ont été autorisés à établir des certificats de décès. Dans un second temps, à compter de la parution du décret n° 2024-375 du 23 avril 2024 modifiant le décret n° 2023-1146 du 6 décembre 2023, l'expérimentation a été généralisée à l'ensemble du territoire.

L'URPS Infirmiers est partenaire de l'Ordre Infirmiers pour la mise en oeuvre de cette expérimentation. L'URPS a plus particulièrement en charge l'indemnisation des infirmiers libéraux formés et déclarés comme effecteurs grâce au soutien de l'ARS. A ce titre, l'URPS a été associée aux réunions de préparation du déploiement, aux webinaires de présentation du dispositif et aux réunions bilan.

En 2024, 139 infirmiers libéraux ont été formés et indemnisés.